

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Code du travail : concilier les positions et les revendications syndicales

ABOUTISSEMENT de nombreuses concertations et consultations entre le gouvernement et les partenaires sociaux, la plénière tripartite (gouvernement – employeurs - travailleurs) sur le nouveau Code du travail, qui s'ouvre ce matin à Libreville, revêt un intérêt capital.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

PERÇUE comme un tournant décisif dans le processus de révision du Code du travail dont nombre de dispositions rebutent les travailleurs, la plénière tripartite (gouvernement – employeurs - travailleurs) qui s'ouvre ce matin à Libreville, revêt un intérêt crucial. Elle est l'aboutissement de nombreuses concertations et consultations entre le gouvernement et les partenaires sociaux et intervient après quelques actions majeures dont la grève générale limitée ayant perturbé des activités dans nombre d'entreprises, notamment à la SEEG, Comilog, Setrag, etc., et dans le secteur pétrolier.

Afin de parvenir à une harmonie dans les positions, le Premier ministre, Julien Nkoghe-Bekalé, avait donc réuni le 27 janvier dernier les organisations syndicales signataires du préavis de grève dans le cadre du dialogue social sur le projet du Code du travail querellé. Une rencontre précédée de nombreux échanges entre la ministre de l'Emploi et du Travail, Madeleine Berre, et les confédérations syndicales. Des points de friction sur ce document sont nombreux et portent essentiellement sur la remise en cause "du principe de la conservation des droits acquis et de la stabilité de l'emploi", selon les représentants des travailleurs. Ce qui a fait monter d'un cran la tension entre les confédérations syndicales et le gouvernement, les premières estimant que ce projet du nouveau Code du travail faisait "trop la part belle aux employeurs" et "va asservir les employés".

Jugé anachronique par rapport aux réalités actuelles, selon le gouvernement, le Code du travail en chantier a intégré des "éléments

de flexibilité, d'amélioration et d'innovation, notamment dans les cadres contractuels en soutien à l'employabilité, la formation et la reconversion professionnelle". L'objectif global poursuivi étant d'adapter ce nouveau Code pour bâtir des relations employeurs – employés plus dynamiques et, par conséquent, apaiser le climat social souvent tendu.

Optant pour l'approche du dialogue, le gouvernement, par l'entremise de Mme Berre, s'est donc résolu à de multiples initiatives de rapprochement. Histoire d'examiner avec les partenaires sociaux tous les points d'accroc nécessitant soit une autre interprétation, soit une formulation moins problématique. Cette recherche du consensus à saluer n'a, cependant pas, évité que du côté des syndicats, des voix réprobatrices se fassent entendre pour dénoncer le processus de cette révision. N'empêche que la poursuite du dialogue avec toutes les parties a permis d'aplanir des incompréhensions pour privilégier l'intérêt commun.

C'est dans ce cadre qu'en fin de semaine dernière, tant avec la CPG (Confédération patronale gabonaise) qu'avec les partenaires sociaux, des aménagements ont été proposés sous l'égide du gouvernement.

Les discussions ont débouché sur deux protocoles d'accord signés récemment, et dont l'une des conséquences est le retour à l'accalmie, le gel de la tension et

l'ouverture d'une étape capitale consistant à la tenue de la plénière ce lundi 3 février 2020. Ce d'autant que l'un des reproches des syndicats était qu'ils redoutaient que la finalisation de ce nouveau Code du travail puisse se faire sans leur implication.

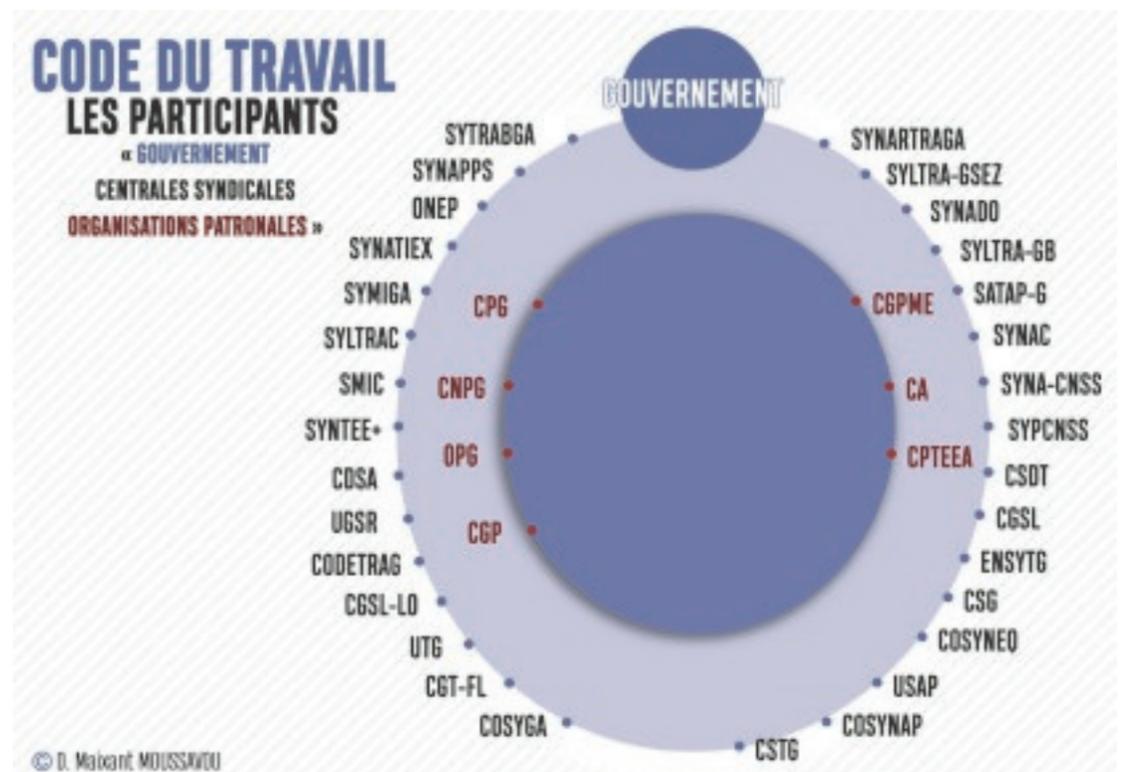
Et, au lendemain de la signature des deux protocoles d'accord, il était maintenant question pour les deux parties (gouvernement et partenaires sociaux) de réfléchir aux modalités de participation de l'ensemble des confédérations syndicales à cette plénière, conformément aux instructions du Premier ministre.

D'après certaines informations, il ressort que quinze syndicats autonomes et douze confédérations syndicales (sur les 17 que compte le Gabon) prendraient part à ces assises, qui s'articuleront autour de la recherche des voies consensuelles, en vue de bâtir un Code du travail garantissant les intérêts de toutes les parties, avec une projection dynamique sur l'employabilité des jeunes.



Photo: F. M. MOMBO

L'hôtel Nomad, cadre des travaux de la plénière tripartite sur le nouveau Code du travail.



Propositions du gouvernement et les re-

Nécessaire compromis

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon



au Code du travail.

DEPUIS plusieurs semaines, les échanges se multiplient entre le gouvernement gabonais, le patronat et les organisations syndicales des secteurs privé et parapublic, concernant le projet de révision du Code du travail. La mouture préparée par le gouvernement, selon les syndicats, ferait la part belle aux employeurs, lésant les travailleurs. Ils la jugent donc capitaliste et esclavagiste". Et pour exprimer leur désaccord face à ce qu'ils considèrent comme un abus, une violation de leurs droits, les travailleurs gabonais, représentés entre autres par les syndicats des travailleurs du secteur eau et électricité (Syntee+), du pétrole, des mines (Onep et Comilog), etc., sont entrés en grève d'avertissement, paralysant

Fort heureusement, le climat s'est, un tant soit peu, apaisé grâce à la vertu du dialogue ayant débouché sur la convocation d'accord parties d'une plénière tripartite qui s'ouvre aujourd'hui.



Photo: F.M. MOMBO

ainsi toutes les activités de leurs secteurs respectifs. Fort heureusement, le climat s'est, un tant soit peu, apaisé grâce à la vertu du dialogue ayant débouché sur la convocation d'accord parties d'une plénière tripartite qui s'ouvre aujourd'hui. Placée sous le sceau du " dialogue constructif ", elle devrait permettre aux différentes parties de trouver des compromis et mettre un terme à cette crise qui ne profite à personne. Ces assises tripartites augurent donc d'un retour définitif au calme, d'autant qu'elles vont

trancher les débats autour de ce projet qui crée la discorde. La parole sera donc donnée aux partenaires sociaux, qui estiment que leurs propositions n'avaient pas été prises en compte dans le processus de refonte de ce document normatif régissant le secteur de l'emploi dans notre pays. Le gouvernement prendra certainement acte de leur avis et propositions. Comme on le dit généralement, " de la discussion jaillit la lumière ", et les échanges qui s'ouvrent ce jour sont un signe d'apaisement qui, l'on espère, ramènera la sérénité.

Le gouvernement confiant

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon



Photo: D.R/L'Union

Il y a une dizaine de jours certains syndicats étaient debout pour appeler le gouvernement à organiser la plénière tripartite sur la réforme du Code du travail. Allant jusqu'à décréter une grève d'avertissement alors que plusieurs d'entre eux avaient signé la veille un accord de suspension de la menace. Une situation trouble qui avait finalement débouché, quelques jours après, sur une issue favorable entre toutes les centrales syndicales.

Pour le gouvernement, le retour à la normalité sociale est la conséquence des discussions constructives avec les partenaires sociaux. Ce d'autant plus que les malentendus ont été aplanis, et que toutes les parties ont clairement consenti à repartir autour de la table pour des échanges dont le but est de mettre en place un Code du travail qui devrait trouver l'adhésion à la fois des travailleurs, du patronat et du gouvernement. Le respect des obligations du processus de mise en route dudit projet de réforme appellait ainsi à l'organisation des travaux de la plénière tripartite

sur le nouveau Code. Lesquels travaux seront ouverts aujourd'hui par le ministre du Travail, Madeleine Berre. Des discussions devant durer une semaine et qui augurent d'une bonne entente entre les différents participants. D'ailleurs, Madeleine Berre a invité les " partenaires à apaiser les tensions et à être solidaires pour un examen minutieux de ce projet de réforme". Il ne reste plus qu'à espérer que cet appel sera entendu par les uns et les autres et que se dégage à l'issue des assises un consensus qui ne puisse léser aucune des parties.